

RETRAITES :

● Les agent-es de la Fonction publique ne sont pas des privilégié-es !

Même la Cour des comptes est contrainte de le reconnaître : « Des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité. Cette convergence des taux moyens de remplacement des pensions entre les retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé s'est effectuée dans un mouvement commun de baisse, mais pour des raisons propres à chaque régime : la hausse de la part des primes dans la Fonction publique, le mode d'indexation des salaires portés aux comptes dans le privé. »



*Pour aller plus loin,
livre disponible auprès
de votre section
départementale FSU.*



● Financer nos retraites, un choix de société

Financer ces améliorations de pension, c'est possible ! Et le recul de l'âge de la retraite n'est pas la seule solution. C'est même en contradiction avec le sens de l'histoire. Depuis plus d'un siècle, on vit de plus en plus longtemps et le temps passé à travailler sur l'année et sur la vie entière a reculé grâce notamment aux progrès techniques et à l'augmentation de la productivité (la durée annuelle du travail dans les principaux pays développés a baissé de plus de 25% depuis 1950).

Augmenter les ressources et donc les cotisations passe par :

- une augmentation générale des salaires pour rééquilibrer la répartition des richesses en faveur du travail,
- l'égalité salariale entre les femmes et les hommes,
- la réduction massive du chômage.

Parallèlement, il est indispensable d'abandonner toutes les exonérations et les diminutions de cotisations dites patronales qui n'ont jamais fait la preuve de leur efficacité en matière d'emploi. Il faut aussi taxer les revenus financiers tout en luttant efficacement contre la fraude et l'évasion fiscale.

La FSU s'oppose à tout plafonnement du financement global des retraites en % du PIB. Cela entraîne en effet et inévitablement, du fait de l'augmentation de la proportion de retraité-es dans la population, une baisse du niveau des pensions et l'impossibilité des droits nouveaux. Cette limitation voulue par le gouvernement est dogmatique et vise à la privatisation du système. L'histoire a montré qu'on peut assurer des retraites décentes et fondées sur la solidarité entre générations : entre 1960 et 2020, l'augmentation de la part du PIB consacrée aux retraites de 5 à 14% a permis de réduire la pauvreté des retraité-es sans dégrader le niveau de vie des actives et actifs, bien au contraire ! Il est donc possible d'augmenter la part du PIB consacrée aux retraites.

● Améliorer les droits à pensions

Pour la FSU, il y a des réformes à mener pour améliorer les conditions de départ et supprimer les nombreuses inégalités et injustices notamment envers les femmes.

Pour la FSU, il faut :

- garantir une retraite à 60 ans avec un niveau de pension d'au moins 75% du revenu d'activité,
- intégrer dans la durée cotisée ou validée, des années d'études et de formation, stages, services civiques et de chômage,
- rétablir les droits liés aux enfants (*bonification de trimestres*),
- assurer l'égalité de traitement de la situation des polypensionné-es (*carrière sur au moins deux régimes de retraites*) par un système de proratisation,
- mettre fin au système de décote et de surcote,
- indexer les pensions sur le salaire moyen,
- aménager les fins de carrières sans que cela impacte le calcul de la pension.